

**Zeitschrift:** Schweizer Hotel-Revue = Revue suisse des hotels  
**Herausgeber:** Schweizer Hotelier-Verein  
**Band:** 7 (1898)  
**Heft:** 50: w

**Artikel:** Wo die Bescheidenheit aufhört  
**Autor:** [s.n.]  
**DOI:** <https://doi.org/10.5169/seals-523360>

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

**Download PDF:** 18.05.2025

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

Erscheint  
am Samstag

## Abonnement:

Für die Schweiz:  
12 Monate Fr. 5.—  
6 Monate „ 3.—  
3 Monate „ 2.—

Für das Ausland:  
12 Monate Fr. 7.50  
6 Monate „ 4.50  
3 Monate „ 3.—

Vereins-Mitglieder  
erhalten das Blatt  
gratis.

## Inserate:

20 Cts. per 1 spaltige  
Petitzeile oder  
deren Raum. Bei  
Wiederholungen  
entsprech. Rabatt.  
Vereins-Mitglieder  
bezahlen 10 Cts.  
netto per Petitzeile  
oder deren  
Raum.

Organ und Eigentum des  
**Schweizer Hotelier-Vereins**7. Jahrgang | 7<sup>me</sup> AnnéeOrgane et Propriété de la  
**Société suisse des Hôteliers**

Redaktion und Expedition: Sternengasse No. 21, Basel \* TÉLÉPHONE 2406 \* Rédaction et Administration: Rue des Étoiles No. 21, Bâle.

## Souhaits de Nouvelle-Année.

Il y a quelques années un certain nombre de nos sociétaires s'étaient décidés à se libérer de l'usage cérémonieux des félicitations du Jour de l'An moyennant le versement volontaire d'un montant quelconque à l'Ecole professionnelle. Cette année également nous croyons devoir inviter nos chers Collègues à bien vouloir envoyer à la Rédaction de l'«Hôtel-Revue» toute somme qu'il leur plaira d'offrir en faveur de cette pratique institution qui a ouvert cet automne son sixième cours.

Les noms des donateurs seront publiés dans l'«Hôtel-Revue» et ces derniers peuvent, grâce à leur subside, se regarder comme exonérés de l'échange de cartes de félicitations à l'occasion du renouvellement de l'année.

Ouchy, le 1<sup>er</sup> Décembre 1898.

Société suisse des Hôteliers,  
Le Président:  
J. Tschumi.

## Neujahrsglückwünsche.

Vor einigen Jahren ist in unserem Mitgliederkreise ein Anfang gemacht worden, sich durch Leistung eines freiwilligen Beitrages an die fachliche Fortbildungsschule von den ceremoniellen Neujahrsglückwünschen zu enthalten. Wir laden nun unsere Herren Kollegen auch dieses Jahr ein, zu gleichem Zwecke einen beliebigen grossen oder kleinen Beitrag zu Gunsten obgenannter Schule, welche diesen Herbst ihren sechsten Kurs begonnen hat, an die Redaktion der «Hôtel-Revue» in Basel einzusenden.

Die Spender werden in der «Hôtel-Revue» veröffentlicht und betrachten sich diese damit von der Versendung von Neujahrsglückwünschkarten entbunden.

Ouchy, den 1. Dezember 1898.

Schweizer Hotelier-Verein,  
Der Präsident:  
J. Tschumi.

Die Redaktion glaubt im Sinne aller Mitglieder zu handeln, wenn sie in erster Linie diejenigen Herren, die mit so aufopfernder Hingabe als Lehrer ihre Zeit und Kenntnisse in den Dienst der Fachschule stellen, als von den Neujahrsglückwünschen entbunden aufruft, auch wenn sie nicht noch ihr besonderes Schicksal beisteuern. Ihnen verdankt ja die Schule ihr Zustandekommen und ihre gedeihliche Entwicklung, also mehr, als mit einigen Ziffern ausgedrückt werden könnte.

Es sind dies die Herren:

Tschumi J., Hotel Beau-Rivage, Ouchy.  
Müller John, Hotel d'Angleterre, Ouchy.  
Raach A., Hotel du Faucon, Lausanne.  
Schmidt J. A., Hotel Beau-Site, Lausanne.  
Gehrig H., Hotel du Grand Pont, Lausanne.

Sommes versées jusqu'au 3 décembre:

Bis zum 3. ds. eingegangene Beiträge:

Herr Plütek C., Hotel Drei Könige, Basel . . . Fr. 20  
„ Müller G., Restaurant Bad. Bahnhof, Basel . . . 5  
„ Otto P., Hotel Victoria, Basel . . . 20  
„ Wehrle G., Hotel Central, Basel . . . 5  
„ Weidmann J., Hotel National, Basel . . . 10

Sommes versées du 4 au 10 décembre:

Vom 4. bis 10. ds. eingegangene Beiträge:

Herr Balzari F., Hotel Métropole, Mailand . . . Fr. 20  
„ Dielmann E., Dolder Grand Hotel, Zürich . . . 15  
„ Döpfner A., Hotel Beau-Rivage, Interlaken . . . 10  
„ Döpfner J., Hotel St. Gotthard-Terminus, Luzern . . . 20  
„ Gellenkirch A., Hotel Bernerhof, Basel . . . 5  
„ Frau Hirschi, Hotel Interlaken, Interlaken . . . 10  
„ Herr Liechtenberger C., Hotel St. George, Interlaken . . . 10  
„ Oschwald M., Hotel Strela, Davos-Platz . . . 15  
„ Strohl G., Hotel des Balances, Basel . . . 5

Uebertrag Fr. 170

Uebertrag Fr. 170  
Sommes versées du 11 au 17 décembre:  
Vom 11. bis 17. ds. eingegangene Beiträge:

HH. Balli & Cie., Grand Hotel, Locarno . . . 20  
Herr Béha A., Hotel du Parc, Lugano . . . 20  
„ Berner F., Luzern . . . 10  
„ Bon A., Hotel Rigi-First, Rigi . . . 15  
„ Bossard-Ryff, Kurhaus Felsenegg, Zug-berg . . . 10  
„ Bossi L., Direktor, Hotel Engadinerkult, St. Moritz . . . 10  
„ Boyeldieu F., Hotel Métropole, Interlaken . . . 10  
„ Degiacomi J., Neues Stahlabad St. Moritz-Bad . . . 20  
„ Dieterle G., Hotel Basler Hof, Basel . . . 5  
„ Egli A., Hotel Waage, Baden . . . 10  
„ Eisenmann C., Hotel Prinz Carl, Heidelberg . . . 10  
„ Elskas A., Hotel Bellevue, Neuchâtel . . . 20  
„ Ettenberger G., Hotel Montfort, Bregenz . . . 20  
„ Golden H., Hotel Schwert, Zürich . . . Fr. 10  
„ Grünig Ch., Hotel Krone, Schaffhausen . . . 5  
„ Gyr-Tanner K., Hotel Plauen, Einsiedeln . . . 20  
„ Haefeli H., Hotel Schwanen, Luzern . . . 20  
„ Haerlin F., Hotel Vier Jahreszeiten, Hamburg . . . 10  
HH. Hauser Gebr., Hotel Schweizerhof, Luzern . . . 10  
Herr Hirschbühl A., Luzern . . . 5  
„ Huber-Müller J., Hotel Krone, Solothurn . . . 10  
„ Hug H., Hotel Sonnenberg, Engelberg . . . 20  
„ Illi K., Hotel Bären, Titisee (Schwarzwald) . . . 5  
„ Kraft & Schöne, Hotel Bernerhof, Bern . . . 20  
„ Lang Karl, Hotel Bellevue, Neuchâten . . . 5  
„ Liebler R., Kurhaus St. Moritz-Bad und Grand Hotel, Cannes . . . 20  
„ Matti J., Hotel des Alpes, Interlaken . . . 20  
„ Morlock H., Hotel de Baie, Nice . . . 10  
HH. Osswald & Cie., Hotel Bellevue, Bern . . . 20  
Herr Pohl F. A., Hotel Bellevue, Zürich . . . 15  
„ Riedel A., Gd. Hotel du Lac, Vevey . . . 10  
„ Rochedieu-Segesser, Hotel Schweizerhof, Neuchâten . . . 20  
„ Ruethi Ed., Hotel Victoria, Interlaken . . . 20  
„ Saft R. B., Grand Hotel, Baden . . . 20  
„ Schellenberg H., Hotel Krone, Winterthur . . . 10  
„ Spillmann & Sickert, Hotel du Lac, Luzern . . . 20  
Tit. Hotel Storch (Direktor Herr J. Wick), Basel . . . 10  
Herr Waerber A., Hotel du Faucon, Fribourg . . . 10  
„ Wegenstein F., Neuchâten . . . 20  
„ Weichard W., Hotel Rigi, Vitznau . . . 5  
„ Zähringer J., Hotel des Balances, Luzern . . . 15  
„ Ziegler W., Hotel Trois Rois, Vevey . . . 5  
„ Ziltener A., Hotel Schwert, Weesen . . . 20

Summa Fr. 770

## Wo die Bescheidenheit aufhört

und etwas „anderes“ anfängt, darüber hätte der Veloklub Weinfelden sich belehren lassen sollen, eh' und bevor er mit seinen Zumutungen an die Hoteliers gelangte.

Weinfelden ist eine Ortschaft im Kanton Thurgau, mit ca. 3000 Einwohnern. Dasselbst befindet sich ein Veloklub. Wenn derselbe, in Hinsicht auf die Einwohnerzahl, auch nicht sehr stark sein kann, so sind die Zumutungen um so stärker, die seine Mitglieder an die Hoteliers stellen.

In dem betr. Zirkular heisst es: „Auf einer Veloreise fällt es einem häufig schwer, in grösseren oder kleineren Ortschaften einen Gasthof zu finden, wo der Radfahrer sicher ist, gut aufgenommen zu werden und für sich und sein Rad die richtige Unterkunft, bei allfälligen Unfällen die nötige Unterstützung und zugleich mässige Preise zu finden. Der Veloklub Weinfelden gedenkt daher in der deutschen Schweiz ein Netz von Radfahrerstationen anzulegen, welches in der ganzen Radfahrerwelt (auch in den übrigen zwei Dörfern? Red.) bekannt gegeben wird und von welchem jeder Radfahrer gewissenhafte Bedienung zu Vorzugspreisen erwarten darf. Wir rechnen dabei auf das Entgegenkommen der *besseren Hoteliers*, in deren eigenem Interesse es liegt, weil wir eine zielbewusste Reklame für sie machen werden.“

Nun kommen die Bedingungen: Mehr als 1 Fr. 50 per Zimmer wollen die Weinfelder Radler, welche auf das Entgegenkommen der *besseren Hoteliers* rechnen, nicht bezahlen und zudem hätte jeder Inhaber einer solchen Rad-

fahrerstation als „Stationsvorsteher“ für das erste Jahr 25 Fr. und für jedes weitere Jahr 10 Fr. zu bezahlen, als Äquivalent einer sogenannten Velo-Apothek: Fusspumpe, englischer Schlüssel, Verbandzeug für Pneumatics etc. etc.

Gegen alles dies liess sich nicht viel einwenden, wenn die Weinfelder einen Unterschied zu machen wüssten zwischen Hotels III. Ranges, für welche ihre Offerte von 1 Fr. 50 per Zimmer am besten passt, und solchen I. Ranges. Hier sind wir nun bei dem Punkte angelangt, wo bei den betr. Radlern die Bescheidenheit aufhört und etwas „anderes“ anfängt. Denn gerade die Inhaber von Hotels I. Ranges und diejenigen von bessern II. Ranges haben sie sich als „Stationsvorsteher“ und „Samariter ihrer defekten Maschinen“ aussersehen.

Wenn die Herren Radler von Weinfelden noch nicht wissen sollten, dass die Vertreter ihrer ehrenwerten Zunft in *bessern* Hotels nicht gerade zu den willkommensten Gästen gehören, so dürften sie es sich hiemit gesagt sein lassen. Denn nichts ist störender, an der Table d'hôte oder im Restaurant für die Gäste eines *bessern* Hotels, als gewissermassen einem Akte aus „Madame Sans-Gêne“ beiwohnen zu müssen.

## LES FRESQUES DE HODLER.

(Correspondance).

En vérité, il ne manquait plus que ça, l'«Hôtel-Revue» s'avisant aussi de frapper d'estoc et de taille dans cette mêlée d'artistes-peintres! Voilà l'exclamation qui involontairement échappera à maint de nos lecteurs, lequel pensera peut-être que le correspondant ferait mieux de tenir sa . . . plume au chaud que de se mêler de choses auxquelles il ne comprend rien. Qu'on se rassure cependant! Je ne prends les fresques de Hodler qu'à titre d'exemple uniquement, car les bons exemples incitent au zèle et à l'imitation, tout comme les mauvais corrompent les bonnes mœurs. J'ai senti en effet une joie intense à voir les représentants de la noble corporation des peintres prêter si énergiquement aide et appui à leur collègue au moyen d'adresses d'adhésion et de reconnaissance expédiées tant à l'artiste qu'au Conseil fédéral et autres intéressés; on les a vus, non seulement en Suisse, mais encore à Paris et à Pétersbourg, se poser en défenseurs du Beau, de la Vigueur, de l'Originalité, du Moderne. Alors je me suis dit: voilà de braves gens que l'envie ne rongne point et voilà aussi comment nous agissons, nous hôteliers! J'attends depuis plus de 15 jours un appel émanant de cercles de collègues et tendant à soutenir le malheureux hôtelier dont on nous a raconté (No. 48 de l'«Hôtel-Revue») que le gouvernement de son canton l'avait condamné à prendre deux patentes de colporteur à fr. 15 la pièce pour avoir installé deux automatons dans son établissement, tendant en d'autres termes à l'autoriser à intenter, aux frais de la Société, un procès à cet „exécutif“ par trop rapace et vétilleux. J'attends toujours que la tempête se déchaîne. Quoi de plus sublime que l'esprit de solidarité professionnelle qui nous pousse à louer sans réserve ni envie l'œuvre de notre prochain ainsi qu'à le défendre contre toute attaque injuste ou malveillante! Cette noblesse de sentiments n'est le partage que du vrai artiste et de l'homme intègre dépourvu d'égoïsme.

Un barbouilleur et gâte-métier s'offrirait à exécuter l'ouvrage à tant meilleur marché par mètre carré et à représenter les figures, au gré de celui qui a fait la commande, un peu plus à gauche ou à droite, un peu plus en avant ou en arrière. C'est ce dont est incapable tout artiste véritable, n'allez rien lui demander de semblable, pas plus qu'un brave et intelligent hôtelier, fort de ses principes commerciaux, ne saurait accorder pour logement et nourriture

moins que son prix fixe et normal; il se rebifferait et renverrait le solliciteur au tarif. Et voici que je lis dans le No. 43 de la *Wochen-schrift* qu'un hôtelier qui touchait pour la nourriture le prix de 10 Mark stipulé d'avance, s'est laissé refaire par un autre „non hôtelier“ (en langage d'atelier: peintre en bâtiment ou barbouilleur) qui offre les mêmes choses pour 7 Mk., 40 Pfg., uniquement aux fins de saisir un voyageur au vol, de ne pas faire un centime de bénéfice, de discréditer la profession aux yeux de tous les collègues et enfin de faire passer son hôte aussi pour un homme faible et versatile. Non, me dis-je, ce n'est pas chez nous, „entre collègues“, que pareille chose pourrait se passer, tout au plus serait-ce possible à Genève, à Interlaken, à Lucerne, à Zurich, à Bâle ou dans le reste de la Suisse, mais sans cela nulle part et moi-même je n'aurais jamais d'un semblable procédé.

Hélas! les fresques de Hodler sont l'objet d'opinions bien divergentes!

## LA SAISON EN RETARD.

Nous extrayons ce qui suit d'un article du dernier numéro de *La Colonie Etrangère*, paraissant à Nice:

„A quoi bon se cacher la vérité? Il est certain, incontestable, que la saison à Nice est en retard. Impossible de le nier. Naturellement, tout le monde se plaint de ce retard et en recherche la cause.“

Cette raison est, d'après les uns, la politique, qui a fait un tort immense à l'avant-saison, en empêchant le monde de se rendre à temps sur les bords de la Méditerranée, et surtout de prendre une décision pour le séjour d'hiver; de là, l'absence d'une grande partie de la colonie anglaise. On ne savait pas si la Reine n'était pas empêchée par les suites du conflit franco-anglais, de se rendre sur les bords de la Baie des Anges, qu'elle aime tant (ce qui est décidé maintenant). On disait, que Sa Majesté passerait le printemps à Florence, on voulait la suivre; et les villas à Nice ne se louaient pas; elles se louent encore aujourd'hui avec difficulté.

Il est certain que la décision de sa Majesté Britannique, de résider de nouveau quelques semaines à l'Excelsior Hôtel Regina, à Cimiez, améliorerait la situation au printemps, mais maintenant, le tort est fait et l'argent qu'on aurait pu gagner dans l'avant-saison est perdu.

Les autres prétendent que le temps dans le Nord, a été trop beau, pour que les propriétaires de terre aient pu se décider à ne pas en profiter et à quitter leurs confortables habitations de campagne avant d'être forcés par le froid et les mauvais temps. Les craintes de ceux-ci sont en partie légitimes; on sait que le temps, qui est resté beau au commencement de la saison, retard toujours un peu celle-ci. Heureusement pour les intéressés, l'apparition du mauvais temps a produit tout de suite son effet et les trains nous ont, il y a quelques jours, amené un peu plus de monde. Mais ce petit mouvement passager est resté sans grande influence sur le caractère de la saison, qui inspire toujours quelques inquiétudes.

Enfin, d'autres sont convaincus que le voisinage vicieux de Monte-Carlo fait un tort immense à la saison de Nice et en empêche le développement. Ceux-ci ont raison. Notre presse locale fait, sans exception, une réclame immense, effrénée à Monte-Carlo, pour y amener les personnes qui volontiers dépenseraient leur argent à Nice, si leur attention n'était pas constamment portée sur les merveilles de la Principauté de sa maison de jeu.

Les salles combles de Monte-Carlo sont les salles vides de Nice.